



Bretagne Tiers-Lieux

Le manifeste du réseau Notre vision des tiers-lieux

L'association est soucieuse de se doter d'un manifeste dans lequel elle affirme la raison d'être de son action et son identité, *elle pose des repères stables* afin de faciliter l'appropriation par tou-te-s de la *culture "tiers-lieu"* et l'engagement de son collectif d'adhérent-e-s. Il ressort ainsi l'importance d'identifier et de qualifier le processus tiers-lieu, au sens de Bretagne Tiers-Lieux :

#1 Du "faire tiers-lieu" dans un lieu repère

Si le concept de tiers-lieu peut être assimilé à un processus continu basé sur des méthodes collaboratives et expérimentales, **il revient dans sa nature première d'être associé à un lieu physique**. C'est autour du lieu que les usages et les activités se forment. Si le lieu n'existe pas toujours au démarrage, le processus collectif doit aboutir à sa création sur un territoire donné. En chemin, il peut y avoir des lieux éphémères, mobiles, qui participent à la consolidation du collectif. Si des actions itinérantes peuvent être des tiers-lieux, elles sont rattachées à un lieu physique existant ou en devenir.

#2 Un modèle économique au service d'un projet social

Nous pensons les tiers-lieux comme des espaces de réflexion et d'action qui amènent à une **dynamique de transformation au service de leur territoire**. Leurs actions sont étroitement liées à l'environnement géographique, social, culturel, économique et démographique et aux besoins de leur territoire et de ses habitant-e-s. À ce titre, les tiers-lieux n'ont pas pour objectif principal la recherche de profit et s'appuient sur un principe de lucrativité limitée, **mettant leur rentabilité au service de leur finalité sociale**.

#3 Des espaces d'expérimentation et de coopération vers de nouveaux possibles

Les tiers-lieux sont des **espaces collectifs d'expérimentation** au sein desquels se réinvente la manière d'imaginer et de porter des politiques publiques, au regard des défis de la transition (économique, sociétale, environnementale, culturelle...) vers de nouveaux possibles, plus durables et plus collectifs. **Ils s'inscrivent ainsi en complémentarité avec les acteurs (publics et privés) du territoire pour faire ensemble et invitent au faire autrement**.

#4 Des lieux d'émancipation individuelle au sein d'une dynamique collective

Les tiers-lieux portent l'ambition de nourrir le **parcours d'émancipation de l'individu** favorisant ainsi sa capacité d'auto-détermination. Cette dimension individuelle s'associe étroitement à la **dimension collective** des tiers-lieux qui apporte un **cadre de réflexion, d'action et de décision ouvert** à chacun-e. Cette expérience collective contribue ainsi à l'**esprit d'ouverture, de lien social, de faire ensemble**.

#5 Des espaces d'ouverture favorisant l'hybridation

Les tiers-lieux, en tant qu'espace collectif de transformation, ont vocation à passer d'une logique de silo vers **une logique de transversalité et d'hybridation**. Ils veillent ainsi à diversifier leurs usages et activités pour favoriser ainsi la mixité des publics et la diversité des rencontres. Les tiers-lieux sont des **lieux de sociabilité, d'apprentissage**, portant **des valeurs d'accueil, d'hospitalité, de partage**.